

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 mars 2023

Nb de membres en exercice : 29  
Présents : 25  
Absents excusés ayant donné  
pouvoirs : 4

**Votants : 28**  
le Maire étant sorti

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 21 mars 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 21 mars 2023.

**Présents** : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, M. LEPINE Jean-Luc, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEHMANN Patrick (pouvoir à Mme LE REUN Karine), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme PES Catherine (pouvoir à Mme GACHET Audrey),

**Secrétaire de séance** : Mme BUREAU Marine

Finances

**DEL20230327\_05**

**Objet : Vote du compte administratif 2022 BA Cimetière**

Madame le Maire demande à Monsieur WOLF, adjoint en charge des Finances, de présenter le Compte Administratif 2022 du budget Cimetière.

Monsieur Wolf donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 12 608,00	G 13 739,99	G-A 1 131,99
	Section d'investissement	B 8 240,00	H 12 608,00	H-B 4 368,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 22 116,19 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 16 032,44 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 42 964,19	G= G+H+I+J 42 380,43	-G-P -583,76

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 34 724,19	= G+H+K 13 739,99	-20 984,20
	Section d'investissement	= B+D+F 8 240,00	= H+I+L 28 640,44	20 400,44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 42 964,19	= G+H+I+J+K+L 42 380,43	-583,76

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité avec 28 voix pour (Mme le Maire étant sortie)

**DELIBERE** sur le compte administratif de l'exercice 2022, budget cimetièrre, dressé par Madame Claire Chuinard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après approbation du compte de gestion 2022,

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire ayant quitté la salle, conformément à l'article 2121-14 du CGCT,

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget Cimetière de la commune de Douvaine ;

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,  
Marine BUREAU

Le Maire,  
Claire CHUINARD

